



Interprétation du jugement DVH et vacances

Par **Lilisof**, le **13/11/2022** à **13:05**

Bonjour,

j'ai besoin d'aide pour interpréter le jugement.

Résidence habituelle chez moi et DVH pour le père, du vendredi 18h30 au mardi 20h 1 WE sur deux. Vacances partagées par moitié, 1ère moitié chez le père les années paires. Début des vacances le samedi à 10h, heure et jour de retour non précisées.

J'ai besoin de savoir exactement comment interpréter ce jugement pour pouvoir m'y conformer sans faire d'erreur et l'opposer au besoin car les rapports sont conflictuels.

Quand ont lieu les changements pendant les vacances ? Au milieu le samedi 18h30, samedi 20h ? En fin le dimanche 18h30 ou 20h ?

Pour les vacances, j'ai compris qu'il ne fallait pas tenir compte des WE de DVH.

Que se passe-t-il le vendredi soir précédant les vacances quand le 1er WE est un WE de DVH ? Le père voudrait venir le chercher le vendredi à 18h30 et le ramener le lendemain samedi 10h.

Que se passe-t-il le quand le dernier WE correspond à un DVH ? Si c'est une semaine de vacances chez le père, retour de l'enfant le dimanche soir ou le mardi soir ? LE DVH s'applique-t-il les lundis et mardis quand même ?

Et bonus de Noël 2022 (17 jours de vacances) : quand est le changement ? dimanche 25 à 20h ou à 12h.

Merci de votre retour et de votre aide.